

**Préfecture de l'Oise**  
**Direction Départementale des Territoires de l'Oise - SEEF**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Projet de construction de deux ouvrages écrêteurs de crue  
sur le bassin versant de la Verse**

**Communes de Berlancourt et Beaugies-sous-Bois**

Par arrêté préfectoral du 25 août 2021, la Préfète de l'Oise a ordonné une enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement, à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, à la déclaration d'utilité publique, à la cessibilité de tout ou partie d'immeubles et de droits réels immobiliers et à la servitude d'utilité publique de sur-inondation au titre de l'article L.211-12 du code de l'environnement, présenté par l'Entente Oise-Aisne concernant la mise en place de deux ouvrages écrêteurs de crue sur la Verse.

Le dossier soumis à enquête publique comprend notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe).

L'enquête se déroulera dans les mairies des communes citées en préambule aux heures normales d'ouverture, pendant 33 jours consécutifs du lundi 27 septembre au vendredi 29 octobre 2021 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté dans les mairies des communes concernées par le projet aux heures d'ouvertures du public et depuis tout poste informatique sur les sites internet de l'Entente Oise-Aisne et de la préfecture de l'Oise (<https://www.oise.gouv.fr/>). Les observations du public pourront être formulées sur des registres papiers ouverts à cet effet dans les mairies concernées, ou être adressées par mail ou par écrit directement au commissaire-enquêteur en les envoyant au siège de l'enquête à l'adresse suivante :

Mairie de Berlancourt - Commissaire-enquêteur – M. PETIT  
Ouvrages écrêteurs Verse  
435 rue de l'Église - 60640 Berlancourt

**adresse mail : [enquete.verse@gmail.com](mailto:enquete.verse@gmail.com)**

Monsieur Jean-Paul PETIT, ingénieur en retraite, commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Amiens, tiendra une permanence aux jours, heures et lieux mentionnés ci-après :

le lundi 27 septembre de 14h00 à 17h00 à la mairie de Berlancourt ;

le samedi 09 octobre de 9h00 à 12h00 à la mairie de Beaugies-sous-Bois ;

le mercredi 20 octobre de 14h00 à 17h00 à la mairie de Beaugies-sous-Bois ;

le vendredi 29 octobre de 14h00 à 17h00 à la mairie de Berlancourt.

Les gestes barrières devront être respectés lors de ces permanences ainsi que les mesures spécifiques mises en place par les mairies.

Le rapport du commissaire enquêteur sera consultable, sur support papier, à la Direction départementale des territoires de l'Oise, dans chacune des mairies concernées par l'enquête sous format électronique et sur le site internet des services de l'État dans l'Oise, durant une période minimale d'un an.

À l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre les arrêtés préfectoraux d'autorisation, de déclaration d'intérêt général, de déclaration d'utilité publique et de servitude d'utilité publique de sur-inondation est la Préfète de l'Oise.

Pour la Préfète et par délégation,  
le Secrétaire Général

Sébastien LIME